



Assemblée générale

Distr. générale
16 février 2010
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Îles Caïmanes

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Généralités	3
II. Questions d'ordre constitutionnel, juridique et politique.	3
III. Budget	5
IV. Situation économique	6
A. Généralités	6
B. Agriculture, pêcheries et environnement.	7
C. Tourisme	8
D. Services financiers	9
E. Infrastructures, construction et transports.	9
F. Services de télécommunications et de distribution.	10
V. Situation sociale	10
A. Droits de l'homme	10
B. Main-d'œuvre et immigration	12
C. Enseignement et affaires culturelles	13
D. Santé publique.	14
E. Criminalité et sécurité publique.	15
F. Préparation aux catastrophes	16



VI.	Relations avec les organisations et les partenaires internationaux	16
VII.	Statut futur du territoire	17
A.	Position du gouvernement territorial	17
B.	Position de la Puissance administrante	17
C.	Décisions prises par l'Assemblée générale	18

I. Généralités

1. Les îles Caïmanes sont un territoire non autonome administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Situé à environ 300 kilomètres à l'ouest de la Jamaïque et à peu près à la même distance au sud de Cuba, le territoire comprend trois îles : la Grande Caïmane (197 km²), Caïmane Brac (39 km²) et la Petite Caïmane, adjacente à Caïmane Brac et en grande partie non aménagée (28 km²). La capitale, Georgetown, se trouve dans la Grande Caïmane.

2. Selon le Bureau de l'économie et de la statistique des îles Caïmanes, la population du territoire a augmenté, passant de 54 986 habitants en 2007 à 57 009 habitants en 2008, et elle affiche un taux annuel de croissance de 3,7 %. Une proportion de 56 % de la population est d'origine caïmanaise, et une de 44 % d'origine non caïmanaise.

3. Le 26 mars 2008, le Cabinet a approuvé l'organisation, la préparation et la tenue d'un recensement de la population et du logement pour les îles Caïmanes. Le prochain recensement aura lieu en octobre 2010.

4. La loi sur les territoires britanniques d'outre-mer, qui est entrée en vigueur en 2002, accorde à tous les habitants des territoires le droit à la pleine citoyenneté britannique.

II. Questions d'ordre constitutionnel, juridique et politique

5. Le nom officiel de l'actuelle Constitution des îles Caïmanes est « Caribbean and North Atlantic Territories, The Cayman Islands (Constitution) Order 2009 », qui a récemment remplacé la « Caribbean and North Atlantic Territories, The Cayman Islands (Constitution) Order 1972 ». La nouvelle Constitution est entrée en vigueur le 6 novembre 2009 et elle vient concrétiser le renforcement des relations entre le territoire et le Gouvernement britannique, proposé dans le Livre blanc de 1999 sur le partenariat pour le progrès et la prospérité intitulé : « Partnership for Progress and Prosperity: Britain and the Overseas Territories ».

6. Selon les renseignements fournis par la Puissance administrante, la nouvelle Constitution a été adoptée après un long et difficile processus de modernisation lancé en 2007 par Kurt Tibbetts, alors Chef du Gouvernement, et le gouvernement du People's Progressive Movement (PPM). Le processus se fondait sur un programme en quatre parties : a) recherches visant à recenser les domaines viables de réforme constitutionnelle et publication d'un document public de réflexion; b) consultations et information du public sur les questions constitutionnelles soulevées dans ce document; c) négociations avec le Royaume-Uni sur la modernisation de la Constitution des îles Caïmanes; et d) référendum national sur la réforme constitutionnelle.

Note : Les informations figurant dans le présent document sont extraites de documents déjà publiés, dont des documents du gouvernement du territoire, et d'informations transmises au Secrétaire général par la Puissance administrante en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies.

¹ Renseignements reçus de la Puissance administrante le 29 décembre 2009.

7. Le 20 mai 2009, les électeurs devaient répondre par référendum à la question suivante : « Approuvez-vous le projet de constitution qui a été convenu entre la délégation chargée des négociations sur la Constitution des îles Caïmanes et le Gouvernement du Royaume-Uni le 5 février 2009, et qui a été présenté à l'Assemblée législative des îles Caïmanes le 11 février 2009? »

8. Sur les 11 244 votants, 62,66 % se sont prononcés en faveur du projet de constitution.

9. Les longues négociations qui ont eu lieu entre les Gouvernements des îles Caïmanes et du Royaume-Uni ainsi que les résultats du référendum ont permis la naissance de la nouvelle Constitution qui a été approuvée par la Reine Elizabeth II dans une ordonnance du Conseil datée du 10 juin 2009 et qui est entrée en vigueur le 6 novembre 2009. La nouvelle Constitution est à l'origine de changements significatifs, dont l'élaboration d'une charte exécutoire des droits, des libertés et des responsabilités; la création des postes de premier gouverneur et de gouverneur adjoint; et une augmentation du nombre de membres élus de l'Assemblée législative, qui est passé de 15 à 18. À cet égard, la Commission des circonscriptions électorales a été chargée d'étudier les limites des circonscriptions électorales et de présenter un rapport assorti de recommandations sur les changements à y apporter au Gouverneur et à l'Assemblée législative.

10. La Constitution prévoit également la création d'un certain nombre de nouvelles entités dont un Conseil national de sécurité, qui a le pouvoir de faire des recommandations au Gouverneur sur les questions ayant trait à la sécurité intérieure des îles. La Constitution prévoit aussi la nomination d'une Commission des services judiciaires et juridiques ayant pour vocation de donner des conseils au Gouverneur sur les nominations, les révocations et les mesures disciplinaires visant les titulaires de certaines fonctions judiciaires et juridiques dont le Président de la Cour suprême, les juges et les magistrats du Tribunal de grande instance, le Procureur général et le Directeur du Bureau des poursuites (qui aura la responsabilité d'engager toutes les poursuites pénales, une fonction jusqu'alors exercée par le Procureur général).

11. Dorénavant, la liberté de l'information est inscrite dans la Constitution et l'indépendance et la neutralité du Médiateur sont garanties. Est prévue aussi la mise en place d'une Commission constitutionnelle, d'une Commission des droits de l'homme et d'une Commission sur les normes dans la vie publique. Ces organismes visent à instituer un système de contrepoids face aux branches exécutive et administrative du Gouvernement.

12. Selon la nouvelle Constitution, le Gouverneur, qui est nommé pour quatre ans par le Souverain britannique, est chargé des affaires extérieures, de la défense, de la sécurité intérieure et de la fonction publique. Stuart Jack, le dernier Gouverneur, a quitté les îles Caïmanes le 2 décembre 2009. Son successeur, Duncan Taylor, a prêté serment le 15 janvier 2010.

13. Dans les îles Caïmanes, le système judiciaire comprend trois degrés de juridiction – le Tribunal d'instance qui comprend le Tribunal des mineurs, le Tribunal de grande instance et la Cour d'appel. Le Tribunal d'instance a compétence civile et pénale. Les recours introduits par le Tribunal d'instance sont examinés par le Tribunal de grande instance. Le Tribunal de grande instance est une instance supérieure d'archives qui administre la *common law* et la *law of equity* d'Angleterre ainsi que les législations promulguées et appliquées au niveau local. Les recours

introduits par le Tribunal de grande instance sont examinés par la Cour d'appel des îles Caïmanes, qui se compose d'un président et d'au moins deux juges d'appel. Un juge du Tribunal de grande instance peut exercer tous les pouvoirs d'un seul juge de la Cour d'appel. Dans certains cas, un appel peut être interjeté auprès du Comité judiciaire du Conseil privé à Londres.

14. Jusqu'en 2000, il n'existait pas de parti politique officiel sur le territoire et divers groupes, tels que la National Team (Équipe nationale), la Democratic Alliance (Alliance démocratique) et la Team Cayman (Équipe caïmanaise), faisaient office de formations politiques. Après la défaite de la National Team aux élections générales de 2000, la majorité des membres de l'Assemblée législative ont formé le 5 novembre 2001 un parti politique appelé United Democratic Party (Parti démocratique uni, ou UDP). En 2002, l'opposition a formé un deuxième parti, le People's Progressive Movement (Mouvement populaire progressiste, ou PPM) et en février 2005, la People's Democratic Alliance (Alliance démocratique populaire, ou PDA) a été formée mais elle n'est plus en activité.

15. Lors des élections générales du 20 mai 2009, l'UDP a remporté une nette victoire sur le PPM sortant, avec 9 sièges sur 15 à l'Assemblée législative. Le PPM a pour sa part remporté cinq sièges et le dernier siège est revenu à un candidat indépendant. Par conséquent, McKeeva Bush (UDP) a remplacé Kurt Tibbetts (PPM) au poste de chef du gouvernement (désormais Premier Gouverneur). Les prochaines élections générales se tiendront en 2013.

16. La onzième réunion du Conseil consultatif pour les territoires d'outre-mer s'est tenue le 9 décembre 2009 à Londres. Selon la Puissance administrante, les chefs de gouvernements des territoires d'outre-mer ont demandé la tenue d'un forum la veille de la réunion du Conseil, dans le but d'examiner le Livre blanc de 1999 mentionné précédemment, intitulé « Partnership for Progress and Prosperity: Britain and Overseas Territories », et qui jetait les bases des relations entre le Royaume-Uni et les territoires depuis 1999. Le forum a marqué la première étape d'un processus de consultation sur l'avenir de ces relations. À la réunion du Conseil, le Royaume-Uni et les territoires non autonomes représentés, dont les îles Caïmanes, ont notamment convenu de poursuivre leurs discussions sur leurs relations.

III. Budget

17. Les recettes du Gouvernement proviennent essentiellement des droits sur les importations, des services financiers, des redevances et des droits de timbre. Selon la Puissance administrante, le résultat budgétaire des îles Caïmanes s'est détérioré au cours de l'exercice financier 2008/09 qui s'est terminé le 30 juin 2009, principalement suite à l'augmentation des dépenses du Gouvernement résultant d'événements imprévus comme l'ouragan Paloma. Par ailleurs, les recettes ont subi les conséquences de la crise économique mondiale. Ainsi, au cours de l'exercice financier 2008/09, les recettes totales ont chuté de 7,7 % pour s'établir à 487,4 millions de dollars des îles Caïmanes tandis que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 9,8 %, pour atteindre un total de 568,5 millions de dollars des îles Caïmanes, ce qui s'est traduit par un déficit global de fonctionnement de 81,1 millions de dollars des îles Caïmanes.

18. Dans le projet de budget 2009/10, le Gouvernement prévoit des recettes totales de fonctionnement de 562,2 millions de dollars des îles Caïmanes et des dépenses totales de fonctionnement de 557,4 millions de dollars des îles Caïmanes, soit un excédent net de 4,8 millions de dollars des îles Caïmanes au 30 juin 2010. Concernant les dépenses d'équipement, le Gouvernement prévoit de dépenser un montant de 156,9 millions de dollars des îles Caïmanes au cours de l'exercice financier 2009/10. Le programme de dépenses d'équipement prévoit des investissements dans les secteurs de l'éducation, des infrastructures de transport, la mise en place de nouveaux services administratifs et un appui financier sous la forme d'investissement en capital pour les organismes officiels et les entreprises publiques.

19. Dans le cadre de la réforme de la gestion des affaires publiques du territoire, une nouvelle loi et de nouvelles réglementations relatives à la gestion des services publics sont entrées en vigueur en 2007. Cette loi constitue la deuxième étape de la réforme, après la loi sur la gestion des affaires publiques et les finances publiques de 2001. Les quelque 3 600 fonctionnaires sont tous concernés par la réforme, qui a instauré la décentralisation de la prise de décisions en matière de gestion du personnel et permet des méthodes d'évaluation axées sur les résultats et l'adoption de mesures d'incitation.

20. Lors de la présentation de sa politique budgétaire en octobre 2009, le gouvernement du territoire a manifesté sa confiance dans la poursuite, malgré la crise, d'une activité économique forte, soutenue par le secteur des services financiers et le tourisme.

IV. Situation économique

A. Généralités

21. Les îles Caïmanes ont l'un des niveaux de vie les plus élevés des Caraïbes. Leur économie repose sur le tourisme et les services financiers extraterritoriaux. Pour l'année 2008, le produit intérieur brut (PIB) par habitant était estimé à 48 294 dollars des îles Caïmanes. Selon les indicateurs, pour le premier semestre de 2009, l'économie des îles Caïmanes a accusé une baisse, avec une croissance du PIB de -5,8 % par rapport à 2008.

22. Le montant total des importations pour 2008 s'est élevé à 876,5 millions de dollars des îles Caïmanes, et le montant total des importations pour le premier semestre de 2009 s'est élevé à 368,8 millions de dollars des îles Caïmanes. Bien que les importations dépassent de loin les exportations, ce déséquilibre commercial est ordinairement compensé par les recettes tirées du tourisme et du secteur des services financiers. Le montant des exportations pour 2008 s'est chiffré à 13,8 millions de dollars des îles Caïmanes. Le déficit commercial apparent s'est donc élevé à 862,6 millions de dollars des îles Caïmanes, ce qui représente une augmentation par rapport aux 837,9 millions de dollars des îles Caïmanes enregistrés en 2007. En 2008, l'inflation a atteint 4,1 %, principalement à cause de l'augmentation des prix des denrées alimentaires, des services, du pétrole, des produits pétroliers et des biens manufacturés.

23. Les îles Caïmanes ont pour principal partenaire commercial les États-Unis d'Amérique.

B. Agriculture, pêcheries et environnement

24. Selon les renseignements fournis par la Puissance administrante, le Département de l'agriculture cherche à développer une production agricole durable de manière à promouvoir l'autosuffisance et la sécurité alimentaire et à préserver et protéger la santé et le bien-être de la flore et de la faune des îles. En 2007, l'agriculture a représenté 0,03 % du PIB, soit 8,1 millions de dollars des îles Caïmanes. En 2009, le Département de l'agriculture a entrepris une série d'interventions pour aider les agriculteurs à renforcer leurs capacités et augmenter leur production. Ces interventions portaient sur les domaines suivants : l'importation de 97 bovins et de 38 caprins à des fins d'améliorations génétiques; la poursuite de la participation à un programme destiné à aider les agriculteurs à améliorer et augmenter la production de légumes par des systèmes agricoles protégés; et le lancement d'un programme complet destiné à augmenter la production de patate douce et les rendements de cette culture dans les îles Caïmanes. Ce programme comprend notamment l'adoption de stratégies de lutte intégrée contre les ravageurs, l'acquisition de plasmas germinatifs (plants) et la création d'une banque de gènes de cultivars importés et locaux.

25. Conçu comme un marché d'artisans, le « Market at the Grounds » a été inauguré le 11 août 2007 avec 31 vendeurs. Ce nombre a ensuite baissé au cours des semaines suivantes pour se stabiliser autour de 20 pour le reste de l'année 2007. On comptait en moyenne 13 vendeurs réguliers par semaine en 2008 et 17 en 2009.

26. Le Département de l'environnement a établi un service du développement durable, qui a pour mission de recenser et d'évaluer les points vulnérables, étroitement liés les uns aux autres, du changement climatique mondial, et qui exécute notamment un projet destiné à élaborer une stratégie nationale d'adaptation au changement climatique. Un programme consacré à la préservation du milieu marin continue de progresser dans le recensement des aspects locaux et régionaux des importantes espèces menacées des Caraïbes. Le Département de l'environnement a de même terminé le projet Darwin de trois ans financé par le Ministère britannique de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales qui a essentiellement permis d'établir des cartes détaillées des habitats marins et terrestres des trois îles Caïmanes et un plan national d'action pour la biodiversité avec des plans d'action pour les habitats et les espèces vulnérables et menacés, dont les programmes Nassau grouper et Cayman parrot. La plupart des actions recommandées nécessitent l'adoption du projet de loi nationale sur la conservation.

27. En 2009, le Département de l'environnement a publié un document de synthèse sur le changement climatique national en vue de discussions sur une stratégie nationale d'adaptation. Deux rapports pertinents, financés par des subventions du programme de l'environnement des territoires d'outre-mer, ont été réalisés par le Cayman Institute, en collaboration avec Murray Simpson de l'Université d'Oxford : « Sea level rise in the Cayman Islands » et « Cayman energy policy: background advisory document ».

C. Tourisme

28. Entre janvier et septembre 2009, le nombre de touristes séjournant dans les îles a reculé de 13,1 % et celui de croisiéristes de 1,9 % par rapport à la même période de 2008. Les îles continuent de subir les conséquences de la crise financière mondiale et notamment de ses effets sur le marché américain, dont sont originaires environ 80 % des visiteurs des îles Caïmanes.

29. Entre janvier et septembre 2009, ce sont quelque 1,4 million de touristes qui ont visité les îles Caïmanes. Par rapport à la même période de 2008, le nombre de visiteurs arrivés par avion a décliné de 13,1 % pour s'établir à 208 761 visiteurs. Les arrivées de visiteurs par avion étaient estimées à 263 841 au 31 décembre 2009.

30. Environ 1,1 million de visiteurs sont venus aux îles Caïmanes par bateau entre janvier et septembre 2009. En septembre 2009, le nombre de croisiéristes était en recul de 1,9 % pour descendre à environ 1 140 000 pour les neuf premiers mois de l'année. Les réservations de groupes, qui se composent principalement de personnes en voyage d'affaires ou en voyage des plans d'incitation, ont aussi nettement reculé pendant la même période, principalement à cause des conséquences aux États-Unis de la crise financière mondiale de 2008.

31. La saison des ouragans 2009 n'a pas été particulièrement marquée et les îles n'ont été ni menacées, ni touchées par de fortes tempêtes.

32. En novembre 2009, le gouvernement a signé un mémorandum d'accord avec l'entreprise Dart Enterprises Construction Company pour la conception et la construction d'installations d'amarrage destinées aux bateaux de croisière et l'amélioration des installations pour les navires marchands. Les nouveaux quais permettront aux très grands bateaux de croisière, comme l'*Oasis*, qui a une capacité de 5 400 passagers, d'accoster à Georgetown.

33. En mars 2009, le gouvernement doit officiellement présenter et lancer sa politique nationale de gestion du tourisme pour la période 2009-2013.

34. En outre, le gouvernement a lancé le projet environnemental des îles Caïmanes relatif au secteur du tourisme, qui est un partenariat privé-public visant à améliorer le comportement environnemental des secteurs des sites et de l'hôtellerie touristiques. Quatre hôtels et un site participent à l'étude-pilote, lancée en février 2008. Pour six des éléments pris en compte, la collecte et la présentation des données de référence devaient être achevées en décembre 2009 pour le label écologique Green Globe 21. Le Département du tourisme évalue aussi la faisabilité de la certification dans le cadre du programme de destinations touristiques Green Globe pour 2009 pour l'île de la Petite Caïmane.

35. Les États-Unis sont restés de loin le premier marché pour les îles Caïmanes. Au premier trimestre de 2009, les visiteurs américains représentaient 79,4 % du nombre total de visiteurs, et ce chiffre a atteint 80,9 % au deuxième trimestre. Le nombre de visiteurs venus du Canada et de l'Europe a aussi légèrement augmenté au deuxième trimestre, passant respectivement de 6,7 et 6,6 % à 6,9 et 6,8 % par rapport à la même période de 2008.

D. Services financiers

36. Le secteur financier est l'un des piliers de l'économie des îles Caïmanes, qui continuent de figurer parmi les plus grands centres de la finance internationale au monde.

37. Selon le rapport économique annuel de 2008 des îles Caïmanes, publié en juin 2009 par le Bureau de l'économie et de la statistique du gouvernement du territoire, le secteur des services financiers des îles Caïmanes n'a pas été épargné par les conséquences de la crise économique mondiale et tous les indicateurs de résultats ont baissé. Les fonds communs de placement et les assurances ont continué de progresser, mais plus lentement qu'en 2007. Le marché des assurances est resté sensiblement stable, le nombre total de licences d'assurance accordées ayant augmenté de 1,1 %, passant de 793 en 2007 à 805 en 2008. Le secteur des fonds communs de placement a connu un certain ralentissement, avec une croissance de 4,9 % en 2008 contre 10 % ou plus auparavant. Des ralentissements ont de même été enregistrés dans le secteur des sociétés cotées en bourse (-9,7 %), des inscriptions au registre du commerce (-16,7 %), et le nombre de banques et de sociétés fiduciaires a continué de diminuer, de 1,1 %.

38. En octobre 2009, le « Rapport final de l'examen indépendant des centres financiers britanniques offshore » réalisé à la demande du Chancelier de l'Échiquier, montrait que, sur les neuf centres étudiés, les îles Caïmanes faisaient preuve du plus grand niveau de respect des 16 recommandations « essentielles et incontournables » du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux. De même, dans la « troisième session de l'évaluation mutuelle des îles Caïmanes » produit par le Groupe d'action financière des Caraïbes, les îles Caïmanes ont été décrites comme ayant une « tradition de respect des règlements » dans le domaine de la lutte contre la délinquance financière et le financement du terrorisme. Par ailleurs, le Fonds monétaire international a noté que de toute évidence, il existait une tradition développée de respect des règlements dans les îles Caïmanes et il a souligné que le système réglementaire est généralement en conformité avec un grand nombre de normes internationales relatives au secteur bancaire (Comité de Bâle sur le contrôle bancaire), aux assurances (Association internationale des contrôleurs d'assurances), et aux valeurs (Organisation internationale des commissions de valeurs). L'Autorité monétaire des îles Caïmanes a été officiellement acceptée comme membre à part entière de l'Organisation internationale des commissions de valeurs en juin 2009. De même, le Government Accountability Office des États-Unis a noté dans un rapport de juillet 2008 que les îles Caïmanes constituaient la juridiction offshore la « plus coopérative ». En août 2009, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a inscrit les îles Caïmanes sur la liste des pays qui appliquent dans une large mesure les normes fiscales convenues sur le plan international (« liste blanche »). En septembre 2009, les îles Caïmanes ont été nommées membres du Groupe directeur de l'OCDE au Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements, qui traite de questions fiscales.

E. Infrastructures, construction et transports

39. Selon le rapport économique du territoire pour le premier semestre établi en juin 2009, le montant des travaux prévus au titre des permis de construire s'est élevé à 175,6 millions de dollars des îles Caïmanes, soit une diminution de 17 % par

rapport à l'année précédente. Le nombre de transferts de propriétés a diminué de 21 % et la valeur totale a régressé de plus de 43 %, une conséquence de la crise économique mondiale.

40. Le réseau routier des îles Caïmanes, sérieusement endommagé ces dernières années par les violentes saisons des ouragans, comprend environ 785 kilomètres de routes et il bénéficie d'investissements considérables pour redresser la situation. Un plan national à moyen et à long terme à horizon mobile et d'une durée de quatre ans pour les routes est en place.

41. Des liaisons aériennes internationales relient la Grande Caïmane au Canada, à Cuba, aux États-Unis, à l'Europe, au Honduras et à la Jamaïque, à raison de plus de 100 vols par semaine, tandis que des compagnies aériennes locales et des vols charters assurent la liaison entre les trois îles. En 2008, Cayman Airways a ouvert des vols directs sur Washington, et Chicago en complément de ses autres lignes desservant l'Amérique du Nord et, en 2009, des vols réguliers à destination de La Ceiba, au Honduras.

42. Le port de Georgetown est le point d'entrée des croisières dans les îles Caïmanes. Celles-ci sont par ailleurs desservies régulièrement par des paquebots, et un certain nombre de navires appartenant à des armateurs locaux ou battant pavillon caïmanais assurent le transport des marchandises.

F. Services de télécommunications et de distribution

43. Centre d'affaires international de premier plan, le territoire est tributaire des services de télécommunications et de distribution. D'après le rapport économique annuel de 2008, le nombre total de lignes recensées à la fin de l'année était de 121 448, ce qui représente une diminution de 7 % et 2,13 lignes par habitant. L'utilisation des services de distribution a augmenté : la consommation d'eau a progressé de 0,9 % pour atteindre 7 443 420 m³ (contre 7 365 242 m³ en 2006/07) et la consommation d'électricité a augmenté de 12 % pour passer à 510 640 000 kilowattheures.

V. Situation sociale

A. Droits de l'homme

44. Le territoire est assujéti à plusieurs grandes conventions relatives aux droits de l'homme auxquels la Puissance administrante a adhéré, dont la Convention européenne des droits de l'homme. Le Service des traités et des conventions relevant du Bureau du Procureur général surveille l'application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme dans les îles Caïmanes.

45. Le Comité des droits de l'homme des îles Caïmanes a publié un certain nombre de rapports concernant des affaires individuelles relatives aux droits de l'homme et a donné des avis aux organismes publics. Au cours de la période 2007/08, le Comité a continué d'enquêter sur des affaires individuelles relatives aux droits de l'homme dans le cadre du programme d'enseignement. En 2009, le Comité a consacré beaucoup de temps au débat sur la nouvelle constitution, et notamment sur la Charte des droits.

46. Le gouvernement du territoire a continué de promouvoir la liberté de l'information pour que la population ait accès aux documents officiels. Le 21 juin 2007 a vu la création du Comité directeur sur la liberté de l'information et la loi relative à la liberté de l'information est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Le Groupe de la liberté de l'information formé par le gouvernement local a entrepris une campagne de formation soutenue à destination des départements du gouvernement et des organismes officiels. On trouvera de plus amples informations sur les travaux du groupe à l'adresse www.justice.gov.uk.

47. Toujours au début de 2009, un Commissaire indépendant chargé de l'information a été nommé pour surveiller et faire respecter la loi sur la liberté de l'information. Les citoyens à qui l'on refuse l'accès à l'information ou qui pensent que leur demande n'a pas été dûment traitée peuvent se retourner vers le Commissaire qui est investi de l'autorité nécessaire pour étudier la question, établir des constatations de faits et de droit, et prononcer une décision juridiquement contraignante. Le Commissaire est aussi chargé de faire connaître la loi sur la liberté de l'information, les droits de la population et les obligations du gouvernement en vertu de celle-ci. Une équipe a été par ailleurs recrutée pour l'aider. On trouvera de plus amples informations à l'adresse www.infocomm.ky.

48. En août 2008, réunies dans les îles Turques et Caïques, les parties prenantes ont rencontré le responsable des Caraïbes pour les droits de l'homme chargé de coordonner un projet de quatre ans que mènent depuis 2007 la Fondation du Commonwealth, l'Association du Commonwealth pour la formation juridique et la Commonwealth Human Rights Initiative. Le financement de ce projet par le Ministère du développement international et le Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth repose sur l'intention d'aider les territoires d'outre-mer du Royaume-Uni à se conformer aux normes internationales en matière de respect des droits de l'homme et de mettre sur pied des plans d'action y contribuant. La réunion a permis de discuter du renforcement des capacités à cet égard, dans le cadre du projet des territoires britanniques des Caraïbes, du Pacifique et de l'Atlantique Sud.

49. En juillet 2009, le projet de renforcement des capacités en matière des droits de l'homme mené par la Fondation du Commonwealth a été lancé dans les îles Caïmanes. Ce projet a principalement pour objectif de promouvoir une meilleure compréhension et un plus grand respect des droits individuels énoncés dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dans les territoires mentionnés ci-dessus. À ce jour, la coordinatrice du projet pour les Caraïbes a rencontré un certain nombre de parties prenantes dans les îles, dont des représentants de plusieurs ministères et départements du gouvernement, le Comité des droits de l'homme, le Cabinet du Gouverneur et diverses organisations non gouvernementales, dans le but de recueillir leurs observations sur le rapport préliminaire énonçant les lois visant à protéger les droits de l'homme dans les territoires britanniques d'outre-mer situés dans les Caraïbes, le Pacifique et l'Atlantique Sud. Au début de 2010, une table ronde devrait réunir les parties prenantes concernées et le contact local du projet, c'est-à-dire le Bureau du Procureur général, pour finaliser les plans d'action en vue de futures activités en relation avec le projet.

50. En septembre 2008, en réponse à des questions du journal *Caymanian Compass*, le Comité des droits de l'homme des îles Caïmanes a réaffirmé qu'il ne prônait pas une application « horizontale » des droits de l'homme dans le processus de modernisation constitutionnelle, mais que c'était une question sur laquelle les îles Caïmanes devraient se pencher. Dans le cas d'une application horizontale, un particulier serait en droit de demander que d'autres particuliers ou des entités privées exécutent des dispositions relatives aux droits de l'homme; alors que, dans le cas d'une application verticale, il ne pourrait l'exiger que du gouvernement. Le 6 octobre 2008, le Comité a fait savoir dans un communiqué de presse que l'avant-projet de charte des droits avait recueilli un large consensus parmi les organisations non gouvernementales participant au processus, même s'il n'avait pas fait l'unanimité.

51. Avec l'adoption de la nouvelle Constitution le 6 novembre 2009, les îles Caïmanes disposent pour la première fois d'une charte des droits, des libertés et des responsabilités (« charte des droits »), dont les dispositions peuvent être directement appliquées par les tribunaux locaux. Toutefois, la charte des droits ne prendra effet que trois ans après la date indiquée.

52. La Constitution prévoit aussi la nomination d'une Commission des droits de l'homme en remplacement du Comité des droits de l'homme. Toutefois, hormis la référence directe à la charte des droits, les fonctions et les responsabilités de la Commission sont sensiblement identiques à ceux de l'actuel Comité, comme recevoir et instruire les plaintes pour non-respect ou violation de tout droit ou de toute liberté énoncés dans l'un des instruments des droits de l'homme en vigueur dans les îles. La Commission a aussi le pouvoir de publier des rapports indépendants sur les droits de l'homme et de promouvoir la compréhension et une prise de conscience des droits de l'homme. Toutefois, comme le Comité, la Commission n'a pas le pouvoir de représenter ni de faire représenter les parties lors des procès dans lesquels les questions relatives aux droits de l'homme peuvent surgir et elle ne peut exercer une fonction judiciaire ni rendre des décisions contraignantes sur un quelconque sujet.

B. Main-d'œuvre et immigration

53. Selon les statistiques tirées du Cayman Islands Compendium of Statistics 2008 préparé par le Bureau de l'économie et de la statistique, le territoire dépend toujours autant de la main-d'œuvre étrangère. En 2008, les îles comptaient 57 009 habitants, dont 56 % étaient d'origine caïmane. Le nombre total de permis de travail en cours de validité était de 26 121, et ce chiffre est tombé à 24 000 en novembre 2009 par suite du ralentissement de l'économie mondiale et parce qu'un nombre important de détenteurs de permis de travail étaient devenus résidents permanents selon le système expliqué dans le paragraphe suivant.

54. En janvier 2004, les îles Caïmanes ont mis en place une nouvelle approche de la gestion de l'immigration. Désormais, selon le nouveau système échelonné de droits, les travailleurs étrangers (autres que les fonctionnaires) ne peuvent obtenir un permis de travail au-delà de sept ans. Les travailleurs possédant des compétences particulières recherchées dans les îles peuvent obtenir le statut de « key employees » (employés privilégiés) et se voir accorder un permis de travail pour deux années supplémentaires. Pendant cette période supplémentaire, ils pourraient avoir le droit

de demander le statut de résident permanent à partir de la huitième année. Cette approche a pour but de façonner une population en mesure de répondre aux futurs besoins du territoire – à savoir une population qualifiée, d'origines sociales diverses, capable d'assurer la stabilité et la croissance économiques. Les travailleurs qui ne répondent pas aux critères d'employé privilégié doivent quitter les îles après leur septième année de présence mais ils peuvent y revenir travailler après un délai d'un an. Les personnes qui obtiennent le statut de résident permanent peuvent, après un an, demander leur naturalisation comme citoyen des territoires britanniques d'outre-mer et elles pourront ensuite demander le statut de résident né sur place (équivalent au statut de « belonger »).

55. Suite à la crise économique mondiale et aux conséquences de celle-ci sur le tourisme et les services financiers (les deux piliers de l'économie des îles Caïmanes), le Gouvernement a décidé de mettre en place de nouvelles mesures incitatives destinées à encourager les sociétés du secteur des services financiers à maintenir leur présence dans les îles et à attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux investissements. Ces mesures incitatives comprennent des dispositions particulières relatives aux exigences au regard de l'immigration et prévoient un traitement rapide des demandes de permis de travail.

C. Enseignement et affaires culturelles

56. L'enseignement est obligatoire pour tous les enfants entre 4 ans et 9 mois et 16 ans. Environ les deux tiers des enfants caïmanais fréquentent les écoles publiques et, les autres, les écoles privées. L'enseignement est gratuit pour les Caïmanais dans les établissements d'enseignement primaire et les lycées publics. De plus, des écoles privées proposent un enseignement primaire et/ou secondaire. Le gouvernement du territoire assure le contrôle de tous les établissements privés.

57. L'enseignement supérieur est dispensé par deux établissements publics et deux écoles privées. Le University College des îles Caïmanes, connu jusqu'en 2004 sous le nom de Community College, est un établissement public doté de l'autonomie administrative. L'établissement a vu le nombre de ses étudiants augmenter considérablement et il accueille également le nouveau Civil Service College (école supérieure de la fonction publique) qui a ouvert ses portes en septembre 2007. La faculté de droit des îles Caïmanes est également un établissement public et est affiliée à l'Université de Liverpool au Royaume-Uni, tandis que le Collège international des îles Caïmanes et l'Université St. Matthew's sont des établissements privés.

58. En janvier 2008, un examen approfondi du programme national scolaire des îles Caïmanes a été mené à bien à l'issue de vastes consultations. Il s'agit de la deuxième des 10 stratégies adoptées par le Gouvernement pour réformer le système, telles qu'elles sont décrites dans le document National consensus on the future of education sur l'avenir de l'enseignement. Dans son discours du trône de 2009, le Gouverneur a déclaré que l'année à venir devait voir des progrès dans le programme national de réformes. Les éléments stratégiques consistent à porter à son maximum le potentiel des nouvelles écoles secondaires comme lieux de rassemblement et d'apprentissage et à renforcer l'enseignement et la formation techniques et professionnels.

59. En 2008, six établissements scolaires des îles Caïmanes ont fait acte de candidature dans le cadre du projet International Baccalaureate. Il s'agissait des premiers établissements publics des Caraïbes à le faire. Dans les établissements secondaires, c'est toute une gamme de nouvelles options d'examen intéressantes qui était proposée aux élèves, et le campus de George Hicks innove dans le domaine du développement des possibilités d'apprentissage et va proposer de nouvelles options d'apprentissage aux étudiants de plus de 16 ans. Dans le cadre du processus de mise en place d'un programme d'enseignement national, les enseignants et les parents ont reçu une formation et des conseils sur le nouveau mode d'évaluation, qui est établi par niveaux et est destiné à évaluer et suivre la progression des élèves.

60. Dans le rapport budgétaire annuel qu'il a présenté devant l'Assemblée législative du territoire le 30 avril 2008, le Chef du Gouvernement a indiqué qu'en raison des difficultés auxquelles se heurte le programme gouvernemental de financement, les délais initialement prévus pour les projets de construction de trois campus secondaires avaient été allongés. Ainsi, les projets de construction du Beulah Smith Campus à West Bay pour les élèves du secondaire et d'une nouvelle école primaire à George Town ont tous deux été mis en attente. Les travaux ont néanmoins débuté sur les campus secondaires de George Town et des districts de l'est et des fonds ont été trouvés pour terminer ces projets.

61. Les différends entre le gouvernement du territoire et les entrepreneurs chargés de la construction des écoles au sujet des paiements semblent résolus et les chantiers devraient être terminés en 2010.

62. Le Gouvernement a continué d'appuyer la Fondation culturelle nationale des Caïmanes, la Galerie nationale des îles Caïmanes et le Musée national, qui ont rouvert après de longs travaux de rénovation.

D. Santé publique

63. L'Administration des services de santé est chargée de l'ensemble des soins de santé dispensés dans les établissements publics. Outre des soins de médecine générale, une large gamme de soins spécialisés peuvent être reçus sur place. Les Health Practice Councils (conseils de médecins) sont chargés de l'agrément de tous les professionnels de la santé. George Town compte un hôpital public de 124 lits équipé d'un service des urgences ultramoderne et disposant de tout le personnel nécessaire, et également un hôpital privé de 18 lits. Par ailleurs, il y a un hôpital public de 18 lits à Caïmane Brac et plusieurs centres de santé et dispensaires de district sur l'ensemble du territoire. L'assurance maladie est obligatoire aux îles Caïmanes.

64. Le système de santé du territoire se heurte à certaines difficultés liées aux coûts, tels que ceux des services d'ambulance aérienne, aussi la viabilité économique et financière des services de santé est-elle une constante source de préoccupation. Le plan stratégique pour 2009/10, qui peut être consulté à l'adresse www.hsa.ky, reconnaît la nécessité d'améliorer les recettes du secteur de la santé.

65. En réponse à la pandémie mondiale de grippe A (H1N1), les autorités sanitaires ont entrepris une campagne de communication dynamique, qui consistait en des campagnes d'information sur les symptômes du virus et les précautions à prendre pour se protéger de la grippe et éviter sa propagation. Les écoles étaient tout

particulièrement visées. Le plan national concernant la pandémie de grippe a été mis à jour et largement diffusé. Il peut être consulté à l'adresse www.hsa.ky. Le Département britannique de la santé devrait expédier des stocks de vaccins contre le virus H1N1 en décembre 2009. Depuis le premier cas détecté en juin 2009, 112 autres cas ont été recensés.

66. À l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le sida, le 1^{er} décembre 2009, le Ministre de la santé a publié une déclaration dans laquelle il invitait la population à s'unir et à combattre les stéréotypes et les croyances qui divisent en favorisant un environnement attentif et protecteur pour tous. Une veillée aux bougies en mémoire des victimes caïmanes du sida a eu lieu à Emslie Memorial Church. Selon un communiqué de presse de l'Administration des services de santé publié dans le cadre de la liberté d'information, il y avait 14 personnes vivant avec le sida dans les îles Caïmanes au 31 décembre 2008, et 30 décès ont été attribués à la maladie.

67. Compte tenu des effets nocifs du tabac, la loi relative au tabac a été votée en octobre 2008 et il est interdit de fumer dans tous les lieux publics depuis le 31 décembre 2009.

68. En moyenne, 90 % des enfants concernés sont vaccinés chaque année et l'Organisation panaméricaine de la santé a salué les efforts du Département de la santé publique dans la lutte contre les maladies pouvant être prévenues par un vaccin dans les îles Caïmanes. En 2009, elle lui a décerné le prix Surveillance Award 2009, après le lui avoir remis une première fois en 1999.

E. Criminalité et sécurité publique

69. La Police royale des îles Caïmanes est dirigée par un commissaire placé sous les ordres directs du gouverneur. Cette distinction entre pouvoir législatif et pouvoir judiciaire garantit l'indépendance du maintien de l'ordre et contribue à une bonne gouvernance.

70. Un rapport de la Police royale daté de novembre 2009 a révélé une augmentation annuelle de 9 % du nombre total d'infractions, ce qui correspond à 205 infractions commises. Le nombre d'infractions graves a aussi augmenté de 14 % par rapport à 2008. Une récente recrudescence des attaques à main armée en rapport avec la toxicomanie a inquiété les autorités locales et explique l'augmentation du nombre de patrouilles de policiers armés. Toutefois, les membres de la Police royale restent pour la plupart non armés.

71. En 2009, la Police royale des îles Caïmanes a acquis deux navires d'interception, ce qui a porté le nombre total de bateaux dans l'unité maritime à quatre. La construction d'une base maritime ultramoderne a débuté et l'installation accueillera des agents de la police, de l'immigration et des douanes. La livraison d'un hélicoptère de police devrait avoir lieu au début de 2010.

72. La charte des droits insiste sur l'obligation de la Police royale de traiter les personnes, et notamment les détenus, avec dignité et respect. C'est pour cette raison que la Police royale procède actuellement à la rénovation de ses installations et de ses locaux de garde à vue pour se mettre en conformité, alors que l'enregistrement vidéo et audio des interrogatoires des suspects vient renforcer la responsabilisation.

73. L'Autorité monétaire des îles Caïmanes est l'organe chargé de veiller au respect des normes financières internationales sur le territoire et de rendre régulièrement compte au gouvernement du territoire de ses observations.

F. Préparation aux catastrophes

74. L'ouragan Ivan de 2004 a changé la manière dont les organismes publics caïmanais se préparent aux catastrophes naturelles. En janvier 2007, le Gouvernement a ainsi créé un nouvel organisme, le Hazard Management Cayman Islands, qui a pour mission d'aider les habitants du territoire à se préparer à divers types de catastrophes et à s'en relever. Ces efforts ont montré leur efficacité pendant l'ouragan Dean en août 2007. En outre, le Bureau météorologique, le Département des terres et du cadastre et la Commission nationale de lutte contre les ouragans ont commencé à utiliser un nouveau modèle de simulation des tempêtes appelé « Arbiter of Storm ». Hazard Management Cayman Islands utilise le logiciel WebEOC pour la gestion des informations de crise. Tous les ans, un exercice de préparation aux ouragans est réalisé avant le début de la saison, qui va du 1^{er} juin au 30 novembre. Un exercice de sécurité maritime a été effectué en octobre 2007 et un autre en juin 2009 pour tester la réaction des îles Caïmanes aux catastrophes non naturelles. Les îles Caïmanes possèdent un plan solide en cas d'ouragan et plusieurs autres plans d'urgence pour répondre aux autres types de catastrophes. Un nouveau centre national d'opérations d'urgence ultramoderne a été conçu pour proposer des installations de pointe permettant une meilleure gestion des catastrophes.

75. Suite à l'ouragan Paloma (de catégorie 4), qui a causé la destruction de 90 à 95 % des maisons et des bâtiments en novembre 2008, les habitants des îles touchées ont reçu une aide financière de la part du secteur privé, qui a uni ses forces avec celles du Gouvernement pour leur apporter une aide monétaire. La reconstruction a été remarquable dans la mesure où l'électricité et les infrastructures de télécommunications ont été remises en état et que les autres infrastructures ont été rétablies à 100 %. Le secteur du bâtiment a connu un rétablissement du même ordre, et entre 90 et 95 % des habitations existant avant le passage de Paloma ont été reconstruites.

VI. Relations avec les organisations et les partenaires internationaux

76. À la suite d'une demande du Gouvernement du Royaume-Uni, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a décidé, par sa résolution 640 (XXXII), d'admettre les îles Caïmanes comme membre associé de la Commission.

77. Les îles Caïmanes sont membre associé de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de l'Union postale universelle. Le territoire est également membre associé de la Communauté des Caraïbes, de la Banque de développement des Caraïbes et du Comité international olympique.

78. En tant que territoire non autonome du Royaume-Uni, les îles Caïmanes sont associées à l'Union européenne sans en faire partie. En tant que membre du Forum

des Caraïbes du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, les îles Caïmanes ont conclu avec l'Union européenne un accord de partenariat économique en décembre 2007.

VII. Statut futur du territoire

A. Position du gouvernement territorial

79. La nouvelle constitution du territoire est expliquée de manière détaillée à la section II ci-dessus.

B. Position de la Puissance administrante

80. Selon les renseignements fournis par le Royaume-Uni pour insertion dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Application des résolutions relatives à la décolonisation adoptées depuis la proclamation des première et deuxième Décennies internationales de l'élimination du colonialisme » (A/64/70), il est notamment indiqué que la politique du Royaume-Uni concernant les territoires d'outre-mer est fondée sur le principe selon lequel ce sont les citoyens de chaque territoire qui déterminent s'ils souhaitent maintenir ou non leurs liens avec le Royaume-Uni et selon lequel celui-ci n'a aucune intention d'imposer l'indépendance contre la volonté des peuples concernés. La déclaration mentionne aussi la proposition de certains commentateurs selon laquelle le Royaume-Uni devrait autoriser les territoires à choisir l'une des trois options en matière de statut qui sont définies dans la résolution 1541 (XV) de l'Assemblée générale en cas de radiation de la liste des territoires non autonomes établie par l'ONU, à savoir l'intégration, l'indépendance ou la libre association. Selon le Royaume-Uni, sa politique ne consiste pas à accepter le principe de l'intégration, et rien n'indique que l'un quelconque des territoires y soit favorable. Sa position sur la question de l'indépendance a déjà été énoncée. Le concept de libre association, tel que le définit l'Assemblée générale, signifierait que le territoire établirait sa propre constitution sans intervention du Royaume-Uni, mais que celui-ci resterait entièrement responsable du territoire, sans être en mesure d'user des pouvoirs nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités envers les territoires. C'est là une situation dans laquelle le Royaume-Uni n'est pas disposé à se placer.

81. Le Royaume-Uni a en outre fait remarquer que la résolution 1541 (XV) de l'Assemblée générale n'est pas juridiquement contraignante et qu'il n'a pas voté en faveur du texte. Il estimait que le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et la liste des territoires non autonomes n'avaient plus de raisons d'être et continuait de penser qu'aucun de ses territoires d'outre-mer ne devrait demeurer inscrit sur la liste.

82. Comme il est mentionné dans une déclaration faite le 5 octobre 2009 devant la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) de l'Assemblée générale (voir A/C.4/64/SR.2), le représentant du Royaume-Uni a notamment déclaré que là où le peuple de l'un de ses territoires d'outre-mer aurait choisi l'indépendance clairement et constitutionnellement, ce dernier l'aiderait à y accéder. Si au contraire, le territoire souhaitait maintenir ses

liens avec le Royaume-Uni, celui-ci sauvegarderait son développement futur et sa sécurité continue, et il organiserait chaque année des consultations politiques régulières. Entre temps, c'étaient les constitutions des territoires qui régissaient leurs relations avec le Royaume-Uni, et elles étaient mises à jour régulièrement, en examinant attentivement toutes les propositions de changement constitutionnel émanant des territoires. Plusieurs nouvelles constitutions de ce type étaient entrées en vigueur depuis 2006.

83. Le Royaume-Uni a déclaré que le maintien de normes élevées de probité et de gouvernance était la pierre angulaire de l'administration britannique des territoires. Le Gouvernement britannique tenait à permettre à chaque territoire de gérer ses propres affaires dans toute la mesure possible mais quand l'évolution de la situation d'un territoire soulevait des inquiétudes ou si un territoire ne respectait pas ses obligations internationales, le Royaume-Uni n'hésiterait pas à soulever la question avec le gouvernement du territoire et interviendrait en tant que de besoin.

84. Par ailleurs, le Gouvernement britannique continuait à encourager tous ses territoires d'outre-mer à répondre aux normes internationales reconnues du G-20 pour assurer une réglementation financière saine et garantir la solidité des finances publiques, et une gestion responsable de la dette.

C. Décisions prises par l'Assemblée générale

85. Le 10 décembre 2009, l'Assemblée générale a adopté les résolutions 64/104 A et B sans les mettre aux voix, sur la base du rapport du Comité spécial communiqué à l'Assemblée générale (A/64/23) et de son examen ultérieur par la Quatrième Commission. La section V de la résolution 64/104 B concerne les îles Caïmanes, et dans les paragraphes de cette section,

« *L'Assemblée générale,*

[...]

1. *Accueille avec satisfaction* la finalisation du nouveau projet de constitution en février 2009 et de son adoption par référendum en mai 2009;

2. *Prie* la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien ses activités de sensibilisation du public, conformément à l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, et invite à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance à ce territoire s'il en fait la demande;

3. *Se félicite* des efforts entrepris par le gouvernement du territoire pour faire face aux problèmes liés au coût de la vie dans divers secteurs économiques. »